

éditoriaux & opinions

La déflation et son marasme

Martin Feldstein est professeur d'économie à Harvard. Il a dirigé le comité des conseillers économiques du président Reagan et le Bureau national de la recherche en économie (NBER).

Aux États-Unis et dans de nombreux autres grands pays, le taux d'inflation est désormais proche de zéro. Et les économistes interrogés anticipent une chute générale des prix à la consommation aux États-Unis et au Japon pour 2009, tandis que l'inflation dans la zone euro ne serait que de 0,6 %.

La chute des prix en perspective reflète un écroulement de la production industrielle, un taux de chômage très élevé et la baisse spectaculaire du prix des matières premières. Dans les pays au taux d'inflation négatif, le recul de la production in-

dustrielle est supérieur à 10 %. En outre, l'indice des prix à la consommation sur toutes les marchandises a subi une baisse de plus de 30 % au cours de l'année dernière. L'éventualité de la déflation est donc une question sérieuse. Elle risque d'aggraver la récession de trois manières différentes.

La première incidence négative de la déflation est d'augmenter la valeur réelle des dettes. Et pour les particuliers, la chute des prix entraînant un déclin des salaires, le rapport salaire/mensualités à verser augmenterait aussi, avec le risque de voir les défauts de remboursement augmenter encore un peu plus. De même, l'augmentation de la valeur réelle de la dette des entreprises fragiliserait encore plus les bilans et compliquerait l'accès au crédit.

Le deuxième effet négatif est de gonfler le taux d'intérêt réel. Comme la Réserve fédérale américaine et d'autres banques centrales ont orienté leur taux d'in-

térêt à court terme vers zéro, elles ne peuvent pas davantage baisser leur taux afin d'éviter la déflation due à l'augmentation du taux d'intérêt réel. Des intérêts à taux réel plus élevé dissuaderaient les foyers et les entreprises d'acheter à crédit, ce qui ferait encore plus reculer la demande et conduirait à un effondrement des prix encore plus prononcé.

Le contexte économique inhabituel qui résulte de la chute des prix et des salaires peut aussi avoir des répercussions psychologiques nuisibles pour les ménages et les entreprises. La déflation nous attire vers des territoires inconnus. Si les prix baissent de 1 %, peuvent-ils chuter de 10 % ? Si les banques centrales ne peuvent pas baisser davantage les taux d'intérêt pour relancer l'économie, qu'est-ce qui pourrait stopper une chute des prix vertigineuse ? De telles questions sapent

notre confiance et rendent tout essai de relance de l'activité économique encore plus difficile à concrétiser.

Certains économistes prétendent que la meilleure manière de gérer la déflation est d'injecter des liquidités dans le système par le biais des banques centrales afin de convaincre le public que l'inflation va à nouveau remonter et que les taux d'intérêt réels à long terme vont finir par baisser. Cette voie conduirait les banques centrales à constamment gonfler la masse monétaire et, même après avoir appliqué cette mesure, les banques de réserve ne pourraient plus diminuer leur taux d'intérêt. En fait, c'est ce que font la Réserve fédérale américaine, la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon sous couvert de « détente quantitative ».

Il n'est pas surprenant que les employés des banques centrales, engagés à atteindre la cible d'inflation officielle ou non de 2 % par an, ne se disent pas ouvertement disposés à abandonner leur poste ni à af-

firmer qu'ils recherchent un taux d'inflation élevé. Leurs actions expansionnistes ont néanmoins permis une hausse de l'inflation vers les objectifs fixés sur le long terme. Aux États-Unis, le taux d'intérêt des obligations gouvernementales est désormais passé à 1,80 % pour 5 ans, 2,86 % pour 10 ans et 3,70 % pour 30 ans. Comparer ces taux au rendement des obligations gouvernementales protégées de l'inflation montre que l'inflation anticipée est respectivement de 0,9 % sur 5 ans, de 1,3 % sur 10 ans et 1,7 % sur 30 ans.

Ironie du sort, bien que les banques centrales se focalisent actuellement sur la question de la déflation, le risque le plus important à long terme est que l'inflation augmente trop rapidement alors que les économies se rétablissent et que les banques utilisent de considérables sommes en provenance de leurs réserves pour approvisionner des crédits dont le but est de stimuler les dépenses et la demande. ■

© Project Syndicate 2009



MARTIN FELDSTEIN

LES ÉCONOMISTES

LETTRÉ AU RÉDACTEUR EN CHEF

LES ÉLUS LOCAUX FACE À LA CRISE

Le quotidien "La Tribune" a récemment consacré sa une à la hausse des impôts locaux. Au rang des explications avancées figurent l'accroissement des dépenses d'aide sociale en réponse à la crise et certains désengagements de l'État. Pour répondre à des attentes légitimes, les élus disposent d'un outil dédié : le Centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale locale. En dépit de ressources financières souvent limitées, les communes et leurs CCAS n'ont eu d'autre choix que d'innover pour répondre à des besoins croissants, comme la dépendance. La crise n'a fait qu'ajouter à cette réalité. Elle souligne à quel point les dépenses d'aide sociale revêtent un caractère stratégique, loin de la vision passéiste qu'en ont leurs détracteurs. Le développement de l'action sociale fait partie intégrante du projet politique local tandis qu'au niveau des intercommunalités l'apparition des Centres intercommunaux d'action sociale (Cias) a permis la mutualisation des moyens. Aujourd'hui, qui dit politique active en matière sociale dit efficacité de la prévention, maintien du lien social, aide à l'insertion ou au logement, accueil de la petite enfance ou établissements pour personnes âgées ou handicapées. En filigrane, ce sont aussi des emplois non délocalisables, des équipements sur la commune, une contribution à l'attractivité des territoires. En un mot, s'il est indéniable que le social coûte, il est tout aussi indispensable de rappeler qu'il est source d'investissement. Par conséquent, la hausse des budgets communaux, si elle n'est pas la règle partout, oblige néanmoins à admettre ce rôle fondamental des élus locaux dans la cohésion sociale de notre pays. Pour toutes ces raisons, les projets de réforme des collectivités locales devront déboucher sur une meilleure prise en compte des capacités d'intervention des élus locaux en matière sociale, tout comme de leurs limites. Trente ans après la décentralisation, il est temps d'engager une réflexion de fond sur les relations entre l'État et les collectivités locales afin de gagner en équité territoriale et en justice sociale.

PATRICK KANNER, Président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas), maire adjoint de Lille.

Écrivez-Nous Envoyez vos courriers à l'adresse suivante
votreavis@latribune.fr

Informatique de l'État : le 1.001^e chantier stratégique

La révision générale des politiques publiques [RGPP] constitue une réforme de l'État sans précédent. Avec la crise, cette réforme doit être comprise comme une opportunité pour transformer la France en un pays moderne où l'innovation, l'efficacité et l'esprit d'entreprise deviendront les piliers de la solidarité nationale. Atteindre cet objectif passe par la réforme des structures actuelles qui ont la charge des systèmes informatiques des différents ministères afin de créer un système d'information moins coûteux, mieux intégré, mutualisé, cohérent, interopérable, agile et capable de déployer rapidement les nouvelles applications de la RGPP.

Le poste de directeur des services informatiques [DSI] dans l'administration est un poste occupé par des fonctionnaires issus des corps qui font carrière et qui passent par cette fonction sans en avoir ni la culture ni la compétence. Pour eux, faire carrière, c'est souvent ne pas vouloir décider devant la complexité. Les choix techniques sont alors laissés à des équipes non coordonnées qui ne collaborent pas entre elles. Cela explique les récents échecs qui ont coûté des centaines de millions d'euros à la nation et pour lesquels personne n'a été désigné comme responsable. Le rapport Attali propose de réformer les corps en créant la « ligne de métier informatique ». Il conviendra de gérer cette population en la crossfertilisant avec celle du privé afin de maintenir sa compétence au meilleur niveau. Cette population de DSI professionnels assumera les postes clés au sein de différents ministères qu'elle pilotera à partir d'une DSI centrale tout comme dans les grands groupes du privé. Cette DSI centrale sera en charge de définir et de faire vivre une gouvernance pour l'ensemble des ministères, considérés

comme les « business units » du gouvernement.

Pourquoi ne pas mutualiser les ressources au sein de centres de compétence communs, les méthodes, les infrastructures, les centres de production, la sécurité, la gestion des accès, la bureautique, les applications transverses, l'usage des progiciels, des logiciels ouverts, la politique et le pilotage de l'externalisation ? Il y a au moins 1 milliard d'euros par an à économiser ! C'est l'objectif de cette gouvernance. La Cour des comptes et l'Inspection générale des finances en ont identifié le besoin dans le pilotage de Chorus, Hélios, ONP. Comment peut-on prétendre piloter de tels projets sans une gouvernance globale ? Le gouverne-

ment assistera les secrétaires généraux des ministères dans leurs décisions concernant leurs systèmes informatiques. C'est la condition nécessaire pour construire un système d'information cohérent interopérable au service du citoyen.

Les différentes structures créées au cours des dernières années ont toutes été des échecs. La raison : aucune n'était pilotée par des professionnels de métier. Ce laxisme managérial donne raison au laisser-faire technique actuel qui accentue l'hétérogénéité des systèmes. Arrêtons de payer des consultants aussi prestigieux soient-ils pour produire des rapports. Le pays n'en a plus ni les moyens ni le temps. Sachant ce qu'il faut faire, nous devons avoir le courage de créer cette structure avec des professionnels expérimentés.

Une obligation pour faire des économies et pour réussir le déploiement de la RGPP.

De nombreux chantiers de la RGPP sont lancés. Leur déclinaison opérationnelle imposera le développement et le déploiement de nouvelles applications informatiques. Comment faire si les infrastructures informatiques, les méthodes et les équipes ne sont pas prêtes ? Allons-nous laisser chacun de nos ministères continuer de travailler en



POINT DE VUE BERNARD MOLLAND

Consultant en gouvernance du système d'information

ment n'est-il pas en recherche d'efficacité et d'économies ?

La mission de cette DSI centrale sera aussi de conseiller le gouvernement dans ses choix stratégiques concernant les NTIC. Il est urgent d'attribuer cette responsabilité à une équipe de professionnels qui assument et non plus à une technocratie, sans expérience métier, laissée à l'emprise d'un lobbying acharné des grands acteurs.

Cette gouvernance formalisera également la mission de cette DSI centrale qui sera tenue pour responsable du pilotage du système d'information de l'État et de ses grands projets. C'est elle qui

solo ? Comment continuer d'accepter que ceux qui, en poste, devraient faire pousser continuent à tout faire pour que rien ne puisse se faire de peur de mettre en cause leur autonomie, voire de confronter leurs compétences ! Les recommandations sont faites et il existe des hommes d'expérience qui sont prêts à s'investir.

La crise est une occasion pour moderniser en priorité les infrastructures informatiques de l'État. Le gâchis n'a que trop duré et ce chantier doit être déclaré comme prioritaire par le gouvernement. C'est une question de bon sens, d'efficacité, de responsabilité et de courage. ■

LA TRIBUNE

Édité par : La Tribune SAS
26, rue Oradour-sur-Glane, CS 91522,
75725 Paris Cedex 15
Standard : 01 44 82 16 16
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>
Président, directeur de la publication :
Alain Weill
Directrice générale : **Valérie Decamp**.

Directeur des rédactions : **Erik Izraelewicz**
Directeurs adjoints : **Sophie Gherardi**,
Pierre-Angel Gay
Rédaction en chef : **Odile Esposito** (Industrie et Services) ; **Jean-Baptiste Jacquin** (Technologies, Médias, Télécoms) ; **François Lenglet** (Économie, Politique, International) ; **Olivier Provost** (Latribune.fr) ; **Philippe Mabile** (Editorialiste) ; **Anne Debray** (Édition).
Directeur artistique : **Éric Béziat**.

Directeur Multimédia : **Arnaud Chebassier**
Directrice des nouveaux médias : **Astrid Arbey**
Publicité : La Tribune Régie
Directrice commerciale : **Isabelle Peltier**
Directeur publicité Pôle financier :
Ghislain Boyer
Directeur commercial International :
Jérôme Callu Merite
Directeur Marketing : **Arnaud Jaouen**

Impression : Paris Offset Print - 30, rue Raspail,
93230 La Courneuve ; Midi Print, Gallargues ;
Ouest Print, Bournezeau, Nancy Print.

Service abonnements
Numéro vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)
Fax abonnements : 01 55 56 70 50
Abonnement 1an (France métr.) : 459 € TTC

USA : USPS #017531.
Periodical Postage paid at Champlain N.Y.
and additional mailing offices.
For Details call IMS at 1 (800) 428 3003

Distribué par les NMPP. Commission paritaire :
0909C85607 ISSN 0989-1922
Contacter le service Diffusion -
Abonnements & NMPP -
au N° vert : 0 800 47 10 07



IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord
de l'éditeur - Art. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

LA TRIBUNE
est une publication de La Tribune Holding
Principal associé : News Participations
Président : Alain Weill
Directeurs généraux : Marc Laufer, Valérie Decamp